

<http://pierrealainmillet.fr/logement-AFCR>



Conseil municipal du 9 Octobre 2017

# Le fichier commun de la demande et le nouveau portail logement...

- Interventions - Conseil Municipal -

Date de mise en ligne : lundi 9 octobre 2017

---

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

---

Cette délibération prolonge une convention qui permet à la mission logement de la ville d'accéder au fichier commun des demandes de logement, géré au niveau du département par une association regroupant les acteurs du logement social. Ce fichier est connecté au service national d'enregistrement des demandes de logement, et une demande peut ainsi être saisie sur internet et être pris en compte dans le fichier départemental.

Ce fichier mis en oeuvre en 2012 a connu des débuts difficiles, et a demandé un effort tenace pour assurer la qualité des données enregistrées, mais le bilan d'usage par les services de la ville est très positif, comme l'indique la délibération

Le coût est de 5500Euros pour la ville sur un budget global de 450 000Euros pour l'association, financée notamment par les bailleurs, la métropole, l'état...

Cette même association doit mettre en ligne prochainement un portail internet destiné aux demandeurs de logement, qui présentera la situation de la demande par bailleur et commune. Ce portail devrait être rendu public ce mois d'octobre avec la liste des points d'accueil des demandeurs qui font partie de ce "service d'accueil intégré" qui doit être organisé à l'échelle de la métropole.

Or, la métropole demande aux seuls bailleurs sociaux d'organiser ce service alors que nous aurions besoin de véritables maisons de l'habitat et du logement dans chaque territoire métropolitain, pour être le lieu naturel de l'affirmation publique des droits des demandeurs.

En tout cas, la mise en oeuvre de ce service d'accueil à Vénissieux demande une concertation urgente avec l'ensemble des acteurs alors que la conférence intercommunale du logement prévue le 24 octobre a été reportée. J'ai écrit en ce sens au vice-président Le Faou. En effet, il n'est pas réaliste de demander à la seule SACOVIV d'organiser l'accueil de l'ensemble des demandeurs des portes du Sud.

En tout cas, tous les outils qui aideront à une meilleure relation entre demandeurs et bailleurs sont utiles, même si nous savons tous que, tant que le décalage entre le besoin et l'offre restera aussi fort, aucune bonne solution de gestion de la demande ne réduira le mal logement.